

CHARTRE 2013-2025 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDECHE

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. Principes généraux concernant la charte d'un Parc naturel régional

Créé à l'initiative des Régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, un parc naturel régional a pour objet de :

1. protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
2. contribuer à l'aménagement du territoire ;
3. contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
4. contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
5. réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

La charte comprend notamment :

- Un **rapport** déterminant les orientations et mesures de protection, de mise en valeur et de développement envisagées pour la durée du classement, applicables à l'ensemble du Parc ou sur des zones déterminées à partir des spécificités du territoire.
- Un **plan de parc** représentant le périmètre et les différents secteurs ou sites prioritaires où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le rapport.
- Des **documents annexes** (dont les **projets de statuts modifiés** du **syndicat mixte du Parc**, le budget de fonctionnement prévisionnel du syndicat mixte à 3 ans, le programme d'actions prévisionnel à 3 ans ou l'organisation de l'équipe technique...)

2. Résumé du rapport de charte 2013-2025

Le projet de territoire 2013-2025 est construit autour de :

2.1 Six valeurs fondatrices, qui fixent « l'état d'esprit » général de la Charte et celui qui doit guider chaque action sur le territoire :

- être responsable,
- produire durablement,
- être solidaire,
- être accueillant,
- être ouvert,
- être innovant et imaginatif.

2.2 Trois grandes vocations, qui définissent les choix stratégiques du Parc dans ses domaines d'intervention :

- Un territoire remarquable à préserver.

- Un territoire productif, qui valorise durablement ses ressources.
- Un territoire attractif et solidaire.

2.3 Treize orientations thématiques, qui peuvent être résumées de la façon suivante :

BIODIVERSITÉ

Impliquer tous les acteurs dans la protection et la gestion du patrimoine naturel de notre territoire, unique en Europe.

La diversité et la qualité des milieux naturels sur notre territoire sont le signe d'un écosystème en bonne santé, bénéficiant à tous et dont nous sommes tous responsables. C'est pourquoi la Charte met l'accent sur la sensibilisation et l'information des élus, habitants, agriculteurs, forestiers, professionnels du tourisme... Parallèlement, le Parc poursuit ou initie des programmes de conservation et de gestion des espaces et espèces menacés. De plus, il travaillera sur les espaces dits «ordinaires», qui participent aux continuités écologiques. Les communes ont un rôle à jouer, en protégeant les espaces naturels dans leurs documents d'urbanisme, ou en réglementant certains chemins pour que les sports motorisés puissent être pratiqués hors des lieux les plus problématiques. Le mot d'ordre n'est pas de contraindre, ni d'interdire, mais de convaincre et de responsabiliser.

EAU

Préserver et gérer durablement le capital en eau, d'une qualité rare.

Pour être complémentaire aux syndicats de rivière et structures de gestion de l'eau, le Parc apportera sa vision à l'échelle des Monts d'Ardèche et mobilisera l'ensemble de ses partenaires pour traiter les questions d'économie de l'eau, de lutte contre les pollutions, de préservation et de restauration des zones humides et des rivières. Il accompagnera notamment les filières et entreprises volontaires dans la mise en place de démarches écologiquement compatibles. L'innovation, c'est aussi sa plus-value : il expérimentera par exemple avec les producteurs d'hydroélectricité des moyens de limiter l'impact des ouvrages sur les milieux, tout en recherchant une meilleure performance énergétique et environnementale.

PATRIMOINE CULTUREL

Valoriser les patrimoines culturels : répondre aux modes de vie contemporains et aux nouveaux usages, tout en respectant l'identité locale.

Un "Observatoire du patrimoine culturel" sera créé pour centraliser et diffuser les données sur les patrimoines, les acteurs concernés et les initiatives. L'architecture locale (habitats et fermes traditionnels, toitures de lauzes et genêts...), le patrimoine agricole (terrasses, clèdes, béalières, sources, les différentes variétés de fruits et légumes, savoir-faire traditionnel...) et le patrimoine industriel (bâtiments et savoir-faire relatifs au textile, au bijou, à la papeterie, au tanin...) feront l'objet d'une attention particulière. Le Parc travaillera aussi aux côtés de la Chambre des métiers, de la Maison de l'Emploi et de Polénergie pour mettre en place des formations et outils de recommandations en matière de construction, réhabilitation et rénovation. Les communes s'engagent à respecter les sites et édifices d'intérêts patrimoniaux et à solliciter le Parc en amont des projets d'aménagement.

PAYSAGES

Préserver la qualité paysagère des Monts d'Ardèche et construire les paysages de demain.

Les paysages sont déterminants dans l'attachement des habitants à leur territoire. Ils font aussi la signature des Monts d'Ardèche aux yeux des visiteurs, artistes et futurs habitants. Mais leurs transformations peuvent être rapides et irréversibles. Le Parc propose donc d'accompagner les collectivités locales pour préserver ce qui fait la qualité et l'originalité de leur territoire : les silhouettes

villageoises et les terrasses remarquables, les paysages agricoles, naturels et géologiques, les points de vue exceptionnels... Il propose des formations et outils stratégiques (chartes paysagères), réglementaires (Plans Locaux d'Urbanisme) ou pratiques (guide de recommandations...). Les communes s'engagent à respecter et faire respecter les règles de conduites inscrites dans la Charte, comme : éviter les équipements d'énergie renouvelable à échelle industrielle, informer et solliciter le Parc systématiquement et consulter la population, réduire les impacts liés à l'implantation de carrières, de réseaux électriques et de téléphonie, à la surenchère d'affichages publicitaires sauvages...

URBANISME

Promouvoir un urbanisme durable, économe et innovant.

Les Plans Locaux d'Urbanisme, et à plus grande échelle les "Schémas de Cohérence Territoriale", permettent aux collectivités d'organiser l'occupation de l'espace sur le long terme. Le Parc propose de les soutenir techniquement et financièrement dans ces démarches, pour préparer l'aménagement des territoires de façon pertinente et économe : c'est-à-dire au regard des tendances socio-économiques, des besoins en logements, activités, transports... tout en réduisant la consommation des espaces agricoles et en préservant les ressources naturelles (eau, sols, forêts...). Les façons de construire les villages et bourgs sont déterminantes et peuvent aggraver notre vulnérabilité face à l'augmentation des coûts de l'énergie, des transports, face aux aléas et changements climatiques (incendies, inondations...), face aux besoins alimentaires futurs, etc. Les collectivités s'engagent à un urbanisme économe (en espaces, en réseaux...), innovant (éco-habitat), en consultant la population.

ÉCONOMIE DURABLE

Soutenir les professionnels qui s'engagent à des pratiques respectueuses de l'Homme et de son environnement.

Le Parc travaille depuis maintenant dix ans dans l'accompagnement des entreprises du territoire, qu'elles soient du secteur agricole, forestier, touristique, artisanal ou industriel. Le but est de favoriser le changement des pratiques, pour que production et viabilité économique riment avec compatibilité environnementale et sociale. La deuxième Charte poursuit donc les efforts engagés, notamment à travers la marque « Parc naturel régional » décernée aujourd'hui à plus d'une centaine d'entreprises "éco-responsables". De plus, le principe d'interdiction des cultures d'organismes génétiquement modifiés sur le territoire du Parc est désormais inscrit dans la Charte, ce qui est une première au niveau national.

ÉCONOMIE LOCALE ET QUALITÉ

S'appuyer sur les produits et savoir-faire spécifiques des Monts d'Ardèche, pour distinguer et renforcer l'économie locale.

La marque « Parc naturel régional » est aussi attribuée aux entreprises qui valorisent un produit et/ou un savoir-faire emblématique du territoire, comme les produits dérivés de la châtaigne, la myrtille, le miel, les olives, le vin (Chatus), les eaux minérales, ou encore des prestations touristiques. L'intérêt est de diversifier et valoriser les productions et prestations, tout en misant sur des démarches de qualité. L'accompagnement proposé par le Parc et ses partenaires (Chambres consulaires, Syndicats de Pays, Maison de l'emploi ...) consiste à prendre en charge une partie des "risques" financiers que les entreprises ne pourraient assumer seules : il accompagne des filières et groupements professionnels sur des diagnostics environnementaux, des formations, de l'acquisition de nouvelles compétences et équipements, de la promotion...

CONSOMMATION RESPONSABLE

Démultiplier les démarches de consommation solidaire et responsable.

La future Charte inscrit un élément nouveau : la responsabilisation des consommateurs. Elle rappelle qu'ils ont un rôle à jouer pour soutenir les producteurs locaux et les encourager vers des démarches

de qualité. Le Parc propose de promouvoir les démarches de type circuits courts, de sensibiliser et d'accompagner les collectivités vers de la contractualisation "responsable" (approvisionnement local et de qualité des cantines...). Le Parc soutient et promeut aussi les actions et expérimentations pour réduire et valoriser les déchets (recyclage, transformation), notamment certains déchets comme ceux issus du bâtiment, de l'agriculture...

MAINTIEN ET CRÉATION D'EMPLOIS

Intensifier la politique de maintien et d'accueil des activités et des emplois.

Cette politique est menée depuis dix ans. Aujourd'hui, le Parc met notamment l'accent sur l'accueil et le maintien des agriculteurs et propose des pistes d'actions à mener avec les communes : l'organisation foncière, l'accès au logement, une adaptation des normes et seuils réglementaires aux évolutions de l'activité agricole (dans un cadre expérimental), le développement des Comités Locaux à l'installation...

Le Parc contribue aussi au repérage et à la création d'activités et d'emplois liés aux spécificités du territoire : écotourisme, métiers de l'environnement, déchets verts, éco-construction, filière bois, métiers d'art, services à la personne, télétravail, économie social et solidaire, métiers de la santé... Enfin, il accompagne des projets économiques d'envergure, comme « la Vallée du bijou » sur les communautés de communes du Pays du Cheylard et des Boutières.

LE PARC ET LES HABITANTS

Impliquer élus et habitants dans la concrétisation de la Charte, rendre les publics acteurs de l'avenir de leur territoire.

Trop d'élus et d'habitants méconnaissent encore le Parc et ses actions. Le Parc renforce donc sa communication, sa présence sur les réseaux sociaux, ses liens avec les médias locaux (radios locales associatives, presse, TV...). Il missionne des « ambassadeurs » parmi les élus, habitants et collectifs volontaires pour relayer l'information du public vers le Parc, du Parc vers le public. Parallèlement, il fait évoluer sa mission d'éducation : pour faire des jeunes publics des « éco-citoyens de demain », il développe de la pédagogie par l'action et propose des "classes Parc". Il s'adresse aussi aux adultes, à travers des chantiers patrimoniaux par exemple. Enfin, la Maison du Parc à Jaujac devient un lieu phare, ouvert l'été à tous les publics, en lien avec un réseau de Maisons et Musées répartis sur tout le territoire.

ÉNERGIE ET CLIMAT

Se mobiliser autour des ressources énergétiques et du changement climatique.

Si les tendances actuelles se prolongent, la température moyenne devrait augmenter de 2°C d'ici 50 ans, avec intensification des pluies, aggravation des canicules, et des incidences socio-économiques (augmentation du prix des énergies, vulnérabilité des entreprises...) et environnementales (biodiversité, eau, pratiques agricoles et forestières...). Le Parc s'engage à animer un débat local sur les moyens d'optimiser les consommations (éclairage public...), de relocaliser la production d'énergie, tout en préservant la qualité des paysages et de l'environnement. Il s'engage à soutenir des projets collectifs, de type centrales photovoltaïques villageoises, ou la réalisation de diagnostics énergétiques sur les patrimoines communaux, ou encore l'installation de solaire thermique chez les professionnels du tourisme marqués "Parc". Les communes s'engagent à concerter les habitants en amont de tout projet et à respecter les Guides du développement éolien et photovoltaïque.

LOGEMENTS ET SERVICES

Diversifier et renforcer la qualité des logements et des services aux habitants.

Depuis 2001, le Parc soutient financièrement la mise en place de nouveaux services (relais d'assistantes maternelles itinérants, micro-crèches, concerts et cinéma dans les villages, maisons de santé, magasins multi-services...) et le montage d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat. Son objectif est de poursuivre l'appui auprès des collectivités en faveur de l'évolution qualitative et de l'innovation dans les domaines de l'habitat et des services aux habitants. Dans cette optique, il

mobilise ses principaux leviers d'action : la veille et la prospective territoriales, l'aménagement du territoire et l'expérimentation (services itinérants, recours aux technologies de l'information et de la communication, mutualisation des lieux et des moyens...).

CULTURE

Affirmer la contribution de la culture au développement local.

Malgré un nombre important de manifestations, d'associations, d'acteurs institutionnels et d'artistes, des inégalités fortes demeurent entre secteurs géographiques. Or la culture est un véritable facteur de développement local. C'est pourquoi le Parc prévoit de soutenir l'action culturelle et la création artistique sous toutes ses formes (écriture, sculpture, peinture, photographie, cinématographie, contes, arts vivants...) et de favoriser notamment sa diffusion dans les secteurs de pente et de montagne, grâce à des manifestations de type "Cinéma au village", résidences d'artistes... Il accompagne également les communautés de communes dans la prise de compétence culturelle.

2.4 Trois secteurs géographiques sont distingués, pour décliner les priorités de la Charte en fonction des spécificités et enjeux marquant ces différents secteurs.

Au global, le périmètre d'étude comporte 165 communes (132 pour la première charte). Des extensions de périmètres sont proposées sur le secteur des sources de la Loire, l'espace alti-ligérien du Mézenc, le secteur de « Mars à Desaignes », le secteur de « Vernoux en Vivarais à Dunière sur Eyrieux », Les Vans et Chambonas, et Vinezac (en partie).

Par ailleurs, l'intégration des communes formant les enclaves du périmètre de la première charte est également proposée.

Deux Villes-Portes (Aubenas et Privas) sont identifiées avec lesquels le Parc engagera des partenariats spécifiques (plans de coopération).

Les priorités territoriales sont les suivantes :

- **Le secteur de montagne :**
 - Développer la connaissance des paysages, des patrimoines naturels et culturels des communes nouvellement intégrées au périmètre du Parc, pour identifier précisément les sensibilités à prendre en compte dans les projets de planification et d'aménagement.
 - Mener une politique de maintien et de développement des activités, basée notamment sur la structuration, la qualification et la certification des professionnels agricoles et sylvicoles.
 - Mener une politique ambitieuse de valorisation touristique et culturelle, à la hauteur de la valeur patrimoniale propre à ce secteur et faisant de la montagne un lieu phare des Monts d'Ardèche.

- **Le secteur des pentes :**
 - Renforcer la protection sur les espaces naturels jouant un rôle exceptionnel de «réservoir de biodiversité» (protection réglementaire, démarches partenariales de gestion, maîtrise des usages et fréquentations, etc.).
 - Valoriser les produits et productions spécifiques des pentes et accompagner les professionnels (de l'agriculture, de la sylviculture, du tourisme, de l'artisanat et de l'industrie) vers des pratiques écologiquement compatibles, participant à l'image de marque du territoire.
 - Développer des actions innovantes pour un habitat de qualité (respectueux des caractères patrimoniaux, architecturaux et paysagers des pentes), au

sein et en continuité des bourgs existants dont la centralité doit être renforcée.

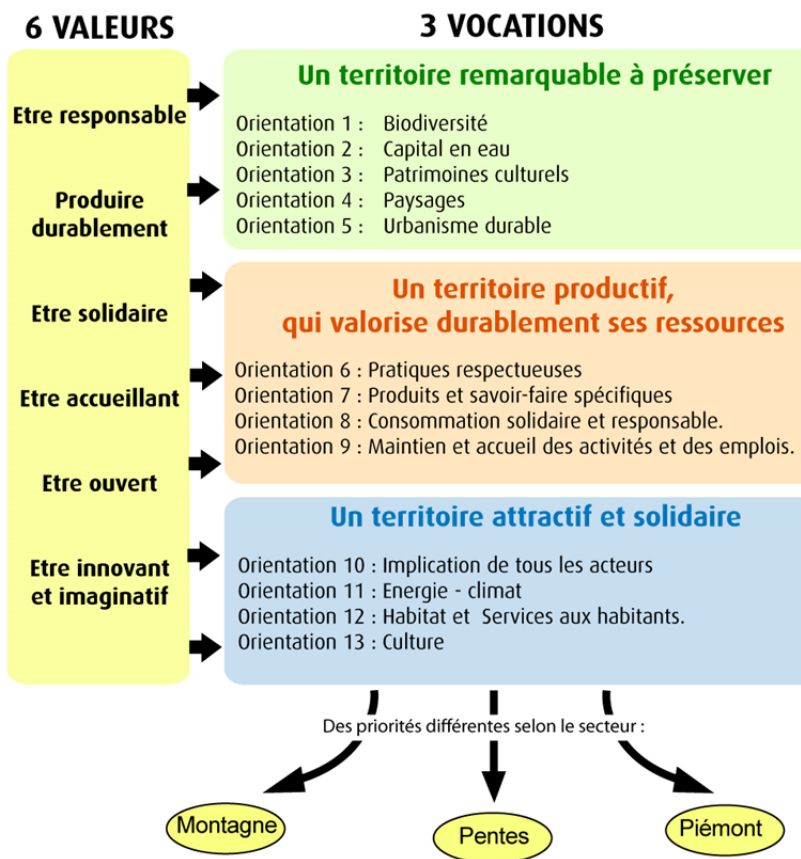
- Développer un travail spécifique avec les collectivités nouvellement intégrées de connaissance mutuelle et de coopération.

- **Le secteur de piémont :**

- Mettre en place des outils forts de planification intercommunale, de maîtrise de l'urbanisation et de maîtrise du foncier.
- Développer un rôle pro-actif du Parc et des collectivités en matière d'affichage publicitaire.
- Consolider et développer un maillage de maisons et musées du Parc, ainsi qu'une offre de découverte du patrimoine incitant habitants et visiteurs à parcourir les Monts d'Ardèche.

2.5 Schéma de synthèse

L'avenir des Monts d'Ardèche se construit autour de ...



3 SECTEURS GEOGRAPHIQUES



3. Principales caractéristiques du projet de statuts modifiés

3.1 Les membres du syndicat

Le syndicat mixte ouvert du Parc est composé :

- de membres de droit : les Communes, les Communautés de Communes, les Régions, les Départements, les Villes-Portes (Aubenas et Privas),
- de membres associés à titre consultatif (Conseils économiques et sociaux, Chambres consulaires...).

3.2 L'objet statutaire

Le syndicat mixte est chargé de la gestion du Parc naturel régional des monts d'Ardèche. A ce titre, il a pour objet les cinq missions présentées en première page de ce document.

En fonction des dispositions des codes de l'Environnement et de l'Urbanisme, il dispose de compétences de droit (assurer la cohérence et la coordination des actions des collectivités territoriales et leurs groupements ayant approuvé la charte, association du syndicat pour l'élaboration des SCOT et PLU...).

Des compétences additionnelles sont définies pour que le Parc puisse assurer le mandat d'opérations au nom et pour le compte de ses membres, ou de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

3.3 Représentation

Le Comité syndical comporte trois collèges, à savoir un collège Région, un collège Département et un collège Territoire (qui regroupe les Communes, les Communautés de Communes ou d'agglomération et les Villes-Portes).

Le collège Région est composé de 9 délégués avec 12 voix chacun,
 Le collège Département est composé de 20 délégués avec 2 voix chacun,
 Pour le collège Territoire, chaque membre est représenté par un délégué disposant d'une voix.

Dans l'hypothèse d'une adhésion de l'ensemble des collectivités du périmètre d'étude de la charte, le collège Territoire représenterait 55% des voix du Comité syndical.

Le Bureau, élu par collège, est composé de 28 membres disposant de 40 voix dont :

- 16 voix pour le collège Région (4 délégués),
- 4 voix pour le collège Département (4 délégués),
- 20 voix pour le collège Territoire (20 délégués).

3.4 Les contributions

Les contributions sont réparties entre les membres de droit comme suit :

- Collège Région : 60%,
- Collège Département : 22%,
- Collège Territoire à 18% (14% pour les Communes, 3% pour les villes-portes et 1% pour les Communautés de Communes).

3.5 Election du Président et des Vice-Présidents

- le Président est élu directement par le Comité syndical,
- les Vice-Présidents sont élus par les membres du Bureau.

4 Autres annexes

4.1 L'organisation de l'équipe technique

L'**objectif** est de continuer à structurer l'organisation de l'équipe, ceci **à effectif constant par rapport à 2012** (date de fin de la première charte du Parc).

Aussi, des orientations sont-elles proposées :

- renforcer la double compétence des chargés de mission : expertise thématique et proximité territoriale,
- pérenniser les ressources humaines existantes dans certains domaines ciblés (tourisme, énergie),
- améliorer la capacité d'intervention du Parc sur la mission « paysages, architecture, gestion de l'espace » et « accueil du (jeune) public à la maison du Parc ».

Bien entendu, le Parc restera ouvert à toute initiative de mutualisation de postes (comme cela est le cas aujourd'hui pour la mission Energie avec le Pays de l'Ardèche méridionale), ceci dans son rôle d'« ensemblier » des politiques publiques sur le territoire.

4.2 Le budget de fonctionnement à 3 ans

Le budget de fonctionnement du Parc sera d'environ 1.4 M€, avec une évolution annuelle fixée à 1%. Il s'agira d'assurer la structuration de l'équipe technique et de faire face aux charges incontournables. Sur le volet des recettes, la contribution des membres est calculée en tenant du projet de statuts modifiés du syndicat mixte de Parc.

4.3 Le programme d'actions à 3 ans

Ce programme, d'un montant annuel d'environ 1.7 M€, est construit selon les principes suivants :

- une répartition équilibrée du programme entre les trois vocations (vocation « un territoire remarquable à préserver » : 30% ; vocation « un territoire productif » : 37% ; vocation « un territoire attractif et solidaire » : 33%),
- une cohérence avec « les actions à réaliser dans les 3 ans » inscrites dans la charte,
- une certaine continuité des interventions du Parc, avec une mobilisation plus forte pour certains domaines en résonance avec des orientations de la charte (à titre d'exemples : « changement climatique », « préserver et gérer durablement le capital en eau », « s'engager pour l'accessibilité de l'habitat et des services »...),
- des partenaires financiers mobilisés avec volontarisme et réalisme, dans la continuité des pratiques actuelles.

Le programme d'actions proposé est une étape indispensable à ce stade du processus de révision de charte. Il reste un document général qui permet de fixer un cadre financier.

En septembre 2013, une méthode de travail sera proposée aux membres du Comité syndical pour les mobiliser sur la définition plus fine d'un programme opérationnel 2014-2016.

Document téléchargeable sur WWW.pnmra.fr (rubrique élu/pro)